



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 17 avril 2025

2025-022	MARCHÉ DE LOCATION DE LONGUE DURÉE ET MAINTENANCE DE VÉHICULES ET ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE SIGNATURE
----------	--

L'an deux mille vingt cinq, le 17 avril à 14h00, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués, se sont réunis 1, Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Mme Anne GROSPERRIN.

Membres du Conseil d'Administration		
En exercice	Présents	Votants
20	13	19

Etaient présents :

M. Benjamin BADOUARD, Mme Laurence BOFFET, M. David BRIGLIADORI, M. Pierre CHAMBON, Mme Gisèle COIN, Mme Laurence CROIZIER, Mme Anne GROSPERRIN, M. Florestan GROULT, M. Richard MARION, Mme Cécile MARTY, M. Floyd NOVAK, Mme Isabelle PLICHON, Mme Anne REVEYRAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Bertrand ARTIGNY par M. Richard MARION, Mme Maéva PESENTI par Mme Anne GROSPERRIN, Mme Emilie PROST par M. Pierre CHAMBON, Mme Nicole SIBEUD par Mme Laurence CROIZIER, M. Cyrille VALLET par Mme Anne REVEYRAND, M. Lucien ANGELETTI par Mme Isabelle PLICHON.

Secrétaire élue : Pierre CHAMBON

1. CONTEXTE ET CONTENU DE LA CONSULTATION

La présente délibération a pour objet d'autoriser à lancer et signer un marché de location longue durée de véhicules et engins de travaux publics avec toute maintenance pour la Régie d'Eau du Grand Lyon.

La Régie d'Eau du Grand Lyon dispose en son sein d'une unité Travaux Internalisés. Il s'agit d'équipes internes, amenées à intervenir sur l'ensemble du périmètre de la Métropole de Lyon, en domaine public et privé, pour réaliser des travaux avec ou sans terrassement, sur l'environnement du poste de comptage et sur les équipements du réseau (déconnexion de branchements du réseau public, pose de regards de comptage, interventions sur des bouches de lavage, des régulateurs de pression, des postes de comptage...).

De ce fait, il est nécessaire qu'elles soient équipées de véhicules et engins de travaux publics adéquats afin de pouvoir exécuter à bien leurs missions.

Lors du passage en régie, les équipements mis à disposition par la société Artegy ont été transférés par subrogation du contrat conclu par Eau du Grand Lyon (Véolia) pendant le contrat de DSP. Une première consultation lancée en 2024 a été déclarée sans suite. Il convient donc de relancer la consultation, sur la base d'un DCE modifié, avec mise en concurrence.

Ainsi, l'objet de la présente opération concerne le remplacement des équipements actuels par des nouveaux véhicules et engins de travaux publics répartis en 3 lots :

- Lot n° 1 : Véhicules utilitaires pour Travaux Publics
 - 8 fourgons utilitaires L1H2 aménagés en fourgon atelier
- Lot n° 2 : Engins de travaux publics et transports
 - 1 camion benne PTAC 3,5T et PTRAC 7,5T pouvant tracter une remorque
 - 1 pelle 1,5T avec accessoires
 - 1 pelle 2,5T à 2,7T avec accessoires
 - 1 remorque tractable par un camion benne PTAC 3,5T et permettant de charger une pelle 1,5T
 - 1 remorque tractable par un camion benne PTAC 19,0T et permettant de charger une pelle 2,5T à 2,7T
- Lot n° 3 : Camions grues
 - 1 camion plateau ridelle PTAC 3,5T avec une grue de chargement
 - 1 camion benne PTAC 19,0T avec une grue de chargement pouvant tracter une remorque

Pour ce faire, le Titulaire du marché devra assurer :

- La location longue durée et la mise à disposition des véhicules et engins avec leurs accessoires, répondant aux exigences techniques et d'utilisation décrites
- Le montant des droits et taxes relatif au certificat d'immatriculation
- Le cas échéant les frais d'immatriculation
- L'amenée et le repli (restitution de fin de marché ou remplacement en cours de marché)
- Les frais de gestion et de mise en main sur le lieu de livraison
- Les contrôles techniques réglementaires
- La maintenance préventive et les entretiens constructeur

- La maintenance corrective
- La gestion de la garantie constructeur classique
- Le remplacement des pièces d'usure (fourniture et pose)
- Le dépannage et/ou remorquage en cas d'immobilisation
- Toutes autres prestations permettant à l'exploitant d'assurer pleinement ses interventions selon les règles de gestion définies

2. CADRE JURIDIQUE

Compte tenu de son montant, estimé à 1 570 000 € HT, le marché sera lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-1, L.2131-1, R.2124-2, R.2131-16 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

La durée du marché est fixée à six ans, pour un démarrage souhaité au 1^{er} octobre 2025, soit jusqu'au 30 septembre 2031. Le marché n'est pas reconductible.

Le marché sera conclu à prix mixtes :

- La mise à disposition des véhicules et matériels de travaux publics conformément aux spécifications techniques définies dans le CCTP et ses annexes sera rémunérée, pour toute la durée du marché, par application de prix forfaitaires estimés à
 - 728 000 € HT pour le lot n°1
 - 295 000€ HT pour le lot n° 2
 - 447 000 € HT pour le lot n°3
- La maintenance corrective non incluse dans la maintenance et entretien constructeur, et ne rentrant pas dans le champ des garanties, ainsi que l'assistance, dépannage et remorquage si ces prestations ne sont pas incluses dans le prix forfaitaire de la mise à disposition, seront rémunérés par des prix unitaires et feront l'objet de l'émission de bons de commande pour un montant maximal contractuel de 100 000 € HT.

Le marché ne comporte pas de tranche et les variantes ne sont pas autorisées.

Le calendrier prévisionnel de la consultation est le suivant :

- Avril : publication des offres
- Juin : réception des offres
- 4 septembre : commission d'appel d'offres
- Septembre : notification

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles L.2122-21-1, R.2221-18 et R.2221-24 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique,

DELIBERE

ARTICLE 1. Approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché relatif à la location longue durée de véhicules et de engins de travaux publics avec toute maintenance pour la Régie d'Eau du Grand Lyon.

ARTICLE 2. Autorise le Directeur de la Régie à signer le marché pour un montant forfaitaire estimatif de 1 470 000 € HT, assorti d'un montant maximal contractuel de 100 000 € HT mis en œuvre par bons de commande.

ARTICLE 3. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 de la Régie et seront inscrits aux budgets suivants en section d'exploitation au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an susdits,

Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales.

Président du Conseil d'Administration



Anne GROSPELLE

Secrétaire de séance



Pierre CHAMBON

Acte rendu exécutoire après :

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eaudugrandlyon.com